

# CONSIGNES POUR LA DISTRIBUTION ET LA RESTITUTION DU MATERIEL

Aucun matériel de cuisine ne doit être distribué sans présentation de la liste fournie par la Mairie (annexe du règlement). Il ne peut y avoir de dérogation.

Vous devez exiger un chèque établi suivant le tableau ci-dessous. Dans tous les cas aucun matériel ne pourra être enlevé sans un chèque de location et un chèque de caution. Pour les particuliers vous devez exiger l'adresse et le N° de téléphone.

Les chèques de caution ne pourront être restitués qu'à ces conditions.

A la demande du préposé de la Mairie, le client doit contrôler le matériel avant d'en prendre possession.

	<b>Associations résidant sur la commune ayant réglé la cotisation de 60€. Voir la liste.</b>	<b>Associations n'ayant pas réglé la cotisation et particuliers résidant sur la commune.</b>	<b>Associations et particuliers ne résidant pas sur la commune.</b>
<b>LOCATION</b>	<b>Gratuité pour 3 locations. Ensuite, 60€.</b>	<b>60€ pour chaque location.</b>	<b>100€ pour chaque location.</b>
<b>CAUTION</b> vaisselle et petit matériel.	<b>60€ pour chaque location.</b>	<b>60€ pour chaque location.</b>	<b>60€ pour chaque location.</b>
<b>CAUTION</b> friteuses, tripatte, percolateurs, machine Hot Dog, Sono.	<b>250€ pour chaque location.</b>	<b>250€ pour chaque location.</b>	<b>Non concernés par la location.</b>
<b>NETTOYAGE du matériel</b>	Un chèque de <b>50€</b> sera exigé si le matériel n'est pas restitué en bon état de propreté.	Un chèque de <b>50€</b> sera exigé si le matériel n'est pas restitué en bon état de propreté.	Un chèque de <b>50€</b> sera exigé si le matériel n'est pas restitué en bon état de propreté.

En application du règlement intérieur et par respect pour les utilisateurs suivants, le matériel doit être rendu complet, propre et en bon état.

Il ne sera pas accepté de retour de matériel défectueux mettant en cause la sécurité (électricité, gaz). Les appareils électriques doivent être testés à l'aide du cordon électrique fourni à cet effet.

En cas de litige vous devez contacter L. Desgeorge au 0688130824 ou C. Morel au 0633528148.

Le Président du Comité des Fêtes.  
C. MOREL.

Le Trésorier.  
J. M WEIBEL.